



FAX

LIEU - DATE : Fontenay-aux-Roses - 15 juin 2023

DESTINATAIRE(S) : *In fine*

NOMBRE DE PAGES : 4

N° DE RÉF : CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/346

ÉMETTEUR : Le Directeur du CEA/Paris-Saclay

Objet : déclaration d'événement significatif

Je vous prie de trouver en annexe la déclaration d'un événement significatif relatif au non-respect de la distance minimale entre les déchets entreposés et un boîtier électrique du hall 30 du bâtiment 18 de l'INB 165.

Un compte rendu vous sera transmis dès que possible.

Christian BAILLY
Directeur du Centre CEA/Paris-Saclay

Destinataires :

M. le Préfet des Hauts-de-Seine	01 47 25 12 44
	01 47 25 21 21
M. le Sous-Préfet d'Antony	01 43 50 57 90
M. le Président de l'ASN	01 46 16 44 33
M. le Directeur Général de la Prévention des Risques	01 40 81 10 65
ASN/DEU	01 46 16 44 36
DRIEAT – Unité Départementale des Hauts-de-Seine	ud92.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr
ASN/DRC	courrier@asn.fr
ASN/OLS	orleans.asn@asn.fr
IRSN/PSN-EXP/SSRD	courrier-externe-ssrd@irsn.fr
CLI FAR	cli-far@hauts-de-seine.fr



Copies :

- AG ; AGA ; CAB-AG : secretariat.ag@cea.fr ; secretariat.aga@cea.fr ; secretariat.dircab@cea.fr
- HC (secrétariat)
- DSSN/DIR : P. Yvon, O. Kadouch, F. Vaufrey
- DSSN/SSGC : A.-R. Mairey, F. Doyen, F. Goger
- DSSN/SSN
- DSSN/SPHE : D. Lallemand
- PCDN : ccc@cea.fr
- IGN : Direction-ign@cea.fr
- DCOM : presse@cea.fr
- DRHRS (secrétariat)
- DJC
- DPCEPI/CJ (secrétariat)
- P-SAC/DIR
- P-SAC/DDSS
- P-SAC/CME
- P-SAC/DSPS
- P-SAC/DSPS/SPRE
- P-SAC/DSPS/FLS SAC
- P-SAC/DSPS/SST FAR
- P-SAC/DSPS/UAI
- P-SAC/DSST
- P-SAC/CQSE
- P-SAC/UCRP
- P-SAC/CCSIMN
- CAB-AG/MOA A&D : V. Gorgues, C. Richet
- DES/DDSS
- DES/DGCP
- DES/EC : F. Cordier
- DES/DDSD/DIR : C. Oudot, C. Beretti, D. Canas
- DES/DDSD/UADF
- DES/DDSD/UADF/BQSE
- DES/DDSD/UADF/SEID
- DES/DDSD/DTPI/S3N
- CAD/DIR : csn@dircad.cea.fr ; direction.cadarache@cea.fr
- MAR/DIR : M. Bedoucha, B. Martinez, F. Prat
- MAR/CSNSQ : M. Kerdelhue, T. Poyet, mar_dir_csnsq_courri@cea.fr
- GRE/DIR : B. Feignier, P. Charléty, V. Troesch
- DAM/DIF : J.P. Verger, T. Collin
- DAM/VA : M. Secheresse, H. Chollet, L. Jaskula
- DAM/CESTA : J.P. Giannini, F. Llorca
- CSE P-SAC : F. Bentejac
- CSSCT Fontenay-aux-Roses : cssct-far@cea.fr

ANNEXE : FORMULAIRE DE DECLARATION D'EVENEMENT SIGNIFICATIF POUR UNE INB

DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF IMPLIQUANT LA SURETE, LA

RADIOPROTECTION OU L'ENVIRONNEMENT (INB)

Référence : P-SAC/CCSIMN/2023/346 Date : 15/06/2023 Indice : 0

Description		
Site : CEA Paris-Saclay site de Fontenay-aux-Roses	INB : 165	Atelier/laboratoire /réacteur : /
Etat de l'installation /atelier :	☐ en construction ☐ en fonctionnement ☐ en arrêt pour maintenance	☐ en CDE ☒ en DEM ☐ autre :
Activité de l'installation/atelier lors de l'événement :	☒ en exploitation normale ☐ en intervention	☐ en maintenance ☐ en essais
Date et heure de l'événement : antérieure au 12/06/2023		Date et heure de détection : 13/06/2022
Libellé de l'événement : Non-respect de la distance minimale entre les déchets entreposés et un boîtier électrique du hall 30 du bâtiment 18 de l'INB 165		
L'événement est-il générique ? : ☐ oui ☒ non		
Si oui : site ou activité concernés :		
Domaines impactés et critère de déclaration correspondant :		☒ sûreté critère : 3 ☐ radioprotection critère : ☐ environnement critère :
Analyse préliminaire		
Le lundi 12 juin 2023, lors d'une inspection inopinée de l'ASN sur la thématique « déchets », une remarque a été faite sur le non-respect de la distance de 1 m dans le hall 30 entre les zones d'entreposage de déchets nucléaires FMA et un boîtier électrique. Le marquage au sol des zones d'entreposage de déchets du bâtiment 18 identifie uniquement les zones d'exclusion d'entreposage par rapport au matériel électrique mobile. Le lendemain, après vérification des règles générales de surveillance et d'entretien (RGSE) (chapitre 8) et de l'étude de risque incendie (ERI) du bâtiment 18, il s'est avéré que la zone d'exclusion d'entreposage doit être également assurée autour des boîtiers électriques. Il s'agit donc d'un écart au référentiel de sûreté.		
Détection de l'événement :	☐ action automatique - alarmes ☒ inspection externe (ASN...) ☐ conduite - constat opérateur ☐ fortuite - observation individuelle hors procédure ☐ maintenance	☐ essais, contrôles ☐ retour d'expérience ☐ surveillance, inspection interne ☐ réexamen, réévaluation de sûreté ☐ autre :
Origines présumées de l'événement :	☐ causes techniques ☒ causes humaines ☒ causes organisationnelles	☐ agressions externes ☐ autre :
Fonctions de sûreté impactées :	☐ criticité/reactivité ☐ confinement ☐ refroidissement	☒ fonctions supports ☐ perte ou découverte de source radioactive

Conséquences sur les personnes : ☒ aucune ☐ évacuation sanitaire ☐ blessure ☐ contamination radiologique ☐ contamination chimique ☐ contamination microbiologique		
Conséquences réelles : Aucune.		
Conséquences potentielles : En cas de départ de feu à partir du boîtier électrique du hall 30, soit le personnel sur place, soit la détection incendie ambiante du hall auraient déclenché une alarme à la FLS. Compte tenu de la charge calorifique du hall inférieure à 1 200 MJ/m ² , le temps d'intervention de la formation locale de sécurité (FLS) est suffisant pour la maîtrise de l'incendie. Les substances radioactives mises en suspension lors de l'incendie seraient reprises par la filtration du réseau de ventilation ambiante du hall		
Mesures correctives immédiates : Déplacement prévu des déchets dans les plus brefs délais (réagencement d'un nombre important de déchets sur la zone d'entreposage) afin de respecter la distance minimale d'un mètre par rapport au boîtier du hall 30. Une sensibilisation par le Chef d'Installation a été réalisée auprès de l'installation et de ses prestataires afin de respecter une distance de 1m minimum par rapport aux boîtiers électriques et matériel électrique lors de l'entreposage de nouveaux déchets dans les locaux de l'installation.		
Actions entreprises pour éviter le renouvellement de l'événement : La réalisation d'un état des lieux sur l'ensemble de l'installation a été lancée afin de s'assurer du respect de la distance minimale de 1 mètre des déchets par rapport aux éclairages, aux balises de radioprotection (ou autre équipement électrique) et aux boîtiers électriques. D'autres actions pourront être définies après l'analyse des défaillances et des éventuelles actions inappropriées à l'origine de l'événement.		
État final de l'installation et du matériel concerné : Les déchets seront déplacés avant la fin de la semaine 25 soit le 23 juin.		
Proposition de classement de l'événement		
☒ Au titre de la sûreté	☐ Au titre de la radioprotection	
Classement de base proposé : 0	Classement de base proposé :	
Éléments de classement : Absence de conséquences réelle et potentielle significatives	Facteur supplémentaire éventuel :	
Facteur supplémentaire éventuel /		
Classement INES proposé : 0	Classement INES proposé :	
Communication externe		
Une communication externe est-elle envisagée sur cet événement ? ☐ oui ☒ non		
Si oui : par qui ?	A qui ?	Quand ?
Responsable à contacter pour plus d'information		
Nom : CORLAY	Prénom : Laurence	Fonction : Chef de la CCSIMN
Téléphone : 01 46 54 72 35	Télécopie : 01 46 54 93 39	Mel : laurence.corlay@cea.fr
Validation par le Directeur d'établissement ou son représentant		
Nom : BAILLY	Prénom : Christian	Fonction : Directeur du CEA/Paris-Saclay
Signature : 		